

LES POINTS FORTS DE L'OFFRE DE GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ

- › **Un seul contrat pour toute votre famille** (assuré, conjoint qu'il soit actif ou inactif, enfants à charge).
- › **Une protection immédiate** dès 5 % d'incapacité permanente.
- › **Une indemnisation en dehors de toute recherche de responsabilité** jusqu'à 1 million d'euros, quelle que soit la formule choisie.
- › **Une couverture de tous les accidents de la vie privée** mais aussi des catastrophes naturelles et technologiques, des attentats et des accidents médicaux.
- › **Une couverture des sports à risques et extrêmes**, sans surprime.
- › **Des services d'assistance** complets et immédiats.

Depuis 160 ans, **Groupe Pasteur Mutualité** incarne un mutualisme vivant et milite pour une confraternité active. Créé et administré par des professionnels, nous participons à l'accompagnement au quotidien et à la protection de toutes les communautés des métiers de la santé.

Avec plus de 138 000 adhérents dont 66 000 médecins, **Groupe Pasteur Mutualité est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé.**

170 CONSEILLERS RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DE LA FRANCE SONT À VOTRE ÉCOUTE ET À VOTRE DISPOSITION

01 40 54 54 54

DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00



Le contrat GPM Accidents de la Vie est garanti par **GPM ASSURANCES S.A.** (Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 55 555 750 €, entreprise régie par le Code des Assurances et dont le siège social se situe au 1, boulevard Pasteur - CS 32563 - 75724 Paris Cedex 15, RCS Paris n° 412 887 606).

La garantie Assistance est assurée par **Garantie Assistance** (Société Anonyme au capital de 1 850 000 € - 312 517 493 RCS NANTERRE
Siège social : 108 Bureaux de la Colline, 92210 SAINT-CLOUD
Entreprise régie par le Code des Assurances).

www.gpm.fr

GPM
ACCIDENTS DE LA VIE



POUR UNE **PROTECTION**
DE LA **VIE PRIVÉE**
EN TOUTES
CIRCONSTANCES !

Document non contractuel à caractère publicitaire. - 06/2025 - PLDB Création 15146

@gpm_fr // www.gpm.fr



GPM ACCIDENTS DE LA VIE : POUR UNE PROTECTION DE TOUS FACE AUX ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE !

Une **PROTECTION INTÉGRALE** pour faire face aux risques de la vie quotidienne : à la maison ou en bricolant, en jardinant, en vacances, en pratiquant un sport, en traversant la rue... Pour vous, votre conjoint, vos enfants et vos petits enfants...

Qui prendrait en charge
la réorganisation de votre vie
et l'indemnisation de vos préjudices
si un accident arrivait ?

Avec **GPM ACCIDENTS DE LA VIE** vous pouvez bénéficier d'une indemnisation sur mesure et tenant compte de **votre situation personnelle complétant votre régime de protection professionnelle**.

UNE COUVERTURE COMPLÈTE*
AVEC UNE PRISE EN CHARGE...

DES PRÉJUDICES PERSONNELS :

- **Préjudices esthétiques**
Ex : une cicatrice disgracieuse
- **Préjudices d'agrément**
Ex : difficulté ou impossibilité de pratiquer son loisir habituel (sport, ...)
- **Souffrances endurées**
- **Préjudices scolaires**
Ex : votre enfant doit redoubler nous prenons en charge les frais de scolarité.

DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES :

- **Incidence professionnelle**
Ex : nécessité de devoir changer de métier
- **Assistance tierce personne**
- **Frais d'adaptation du domicile et/ou du véhicule**
- **Perte de revenus des proches en cas de décès de l'assuré.**

ET DES SERVICES
D'ASSISTANCE** :

- Accompagnement psychologique
- Assistance « service info »
- Recherche et envoi d'un médecin
- Garde d'enfant de moins de 16 ans
- Soutien pédagogique à domicile
- Aide à domicile
- Recherche de médicaments
- Présence d'un proche / Garde-malade
- Organisation de services à domicile
- Recherche d'établissements spécialisés
- Rapatriement
- Frais médicaux à l'étranger.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les ans, **11 millions de personnes** en France sont victimes d'**accidents de la vie quotidienne**, c'est **60 fois plus** que les accidents de la circulation !

* Voir conditions et limites dans les conditions générales GPM Accidents de la Vie.

** Voir conditions et limites dans les Dispositions Générales Garanties Assistance.

Source :

Santé publique France : Enquête Permanente sur les Accidents de la Vie Courante (EPAC)